

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 10 avril 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON

SECRÉTAIRE : Edwige GODET

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence GIRARD, Guillaume GALLAIS, Patrick GIRARD, Michel PETIT, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

Laurence GIRARD ayant donné pouvoir à Céline BELLEAU
Michel PETIT ayant donné pouvoir à Manuella ROUET
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT
Marina PAQUIER ayant donné pouvoir à Nadia CASALFIORE

Ordre du jour :

A. Travaux - Accessibilité

- **Mairie : Marché de Maîtrise d'œuvre - Validation du choix des 3 candidats admis en phase offre par les membres de la CAO**

Arrivée de Thibault GIRARD à 18 H 40.

A – Travaux-Accessibilité

1. Mairie : Marché de Maîtrise d'œuvre – Validation du choix des 3 candidats admis en phase offre par les membres de la CAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 1414-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2124-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2025, relative à l'approbation du programme ;



Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2025, relative aux précisions apportées sur l'enveloppe financière de l'opération de rénovation de l'Hôtel de Ville et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles,
Vu le tableau de vérification des candidatures,
Vu le tableau d'analyse des candidatures,
Vu le PV de la Commission d'Appel d'Offres,

Madame le Maire rappelle qu'une procédure avec négociation a été lancée afin qu'un maître d'œuvre soit désigné pour le marché relatif à la rénovation thermique et fonctionnelle de l'Hôtel de Ville de la Châtaigneraie.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 2 février 2025 au BOAMP sous le numéro 25-11910 et au JOUE le 3 février 2025 sous le numéro 73488-2025, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, le 3 février 2025, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 5 mars 2025 à 12h00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Le pouvoir adjudicateur a réuni les membres de la Commission d'Appel d'Offres le 3 avril 2025 afin d'examiner les 17 candidatures, se prononcer sur leur recevabilité et sélectionner trois candidats admis pour participer à la phase offre et se présenter en audition, conformément aux conditions de participation et aux critères de sélection énoncés au règlement de la consultation.

A l'issue de cette commission les Membres de la Commission d'Appel d'Offres ont admis les 3 groupements suivants à la phase offre comme suit au regard des critères annoncés dans les documents de la consultation :

- Le groupement représenté par le cabinet BEAUDOUIN ENGEL ARCHITECTES
- Le groupement représenté par le cabinet FONTENEAU FREDERIC ARCHITECTES
- Le groupement représenté par le cabinet ATELIER DU TRAIT

Il est proposé au Conseil :

- De valider le classement de la Commission d'Appel d'offres et d'admettre les 3 premiers groupements à participer à la phase offre,
 - Le groupement représenté par le cabinet BEAUDOUIN ENGEL ARCHITECTES
 - Le groupement représenté par le cabinet FONTENEAU FREDERIC ARCHITECTES
 - Le groupement représenté par le cabinet ATELIER DU TRAIT
- D'Autoriser Madame le Maire à lancer la phase offre avec les 3 groupements retenus,
- D'Autoriser Madame le Maire à prendre et signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2025 à l'opération 012 au compte 21311.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité

- Décide de valider le classement de la Commission d'Appel d'offres et d'admettre les 3 premiers groupements à participer à la phase offre,
 - Le groupement représenté par le cabinet BEAUDOUIN ENGEL ARCHITECTES
 - Le groupement représenté par le cabinet FONTENEAU FREDERIC ARCHITECTES
 - Le groupement représenté par le cabinet ATELIER DU TRAIT



- Autorise Madame le Maire à lancer la phase offre avec les 3 groupements retenus,
- Autorise Madame le Maire à prendre et signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur à l'opération 012 au compte 21311.

AGENDA :

- **Réunions :**
 - Conseil Municipal des Enfants le **Lundi 28 Avril** à 17 H 15
 - Commission Culture-Communication-Association le **Lundi 28 Avril** à 19 H
 - Réunion Projets de Territoire le **Mardi 6 Mai** à 18 H

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 5 Mai

Rappel des délibérations prises :

25.04.24.047 – Mairie : Marché de Maîtrise d'œuvre – Validation du choix des 3 candidats admis en phase offre par les membres de la CAO

